



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA SOMME

Direction départementale des territoires et de la mer

Service territorial du grand amiénois

Bureau eau et risques

Amiens, le 11 octobre 2019

Dossier suivi par : Sabine DESANLIS

Tel : 03 64 57 26 23

Courriel : sabine.desanlis@somme.gouv.fr

Le chef du service territorial du grand amiénois,

Monsieur le Maire,

Après instruction de votre dossier de déclaration reçu le 11 avril 2019 et de la note complémentaire de régularité reçue le 4 octobre 2019 au titre des articles L 214-1 à L 214-8 du code de l'environnement relatif à la création d'un lotissement communal de 24 lots libres sur le territoire de la commune de Ferrières, pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 16 avril 2019, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Dès lors, vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.

Toutefois, ceci ne préjuge pas des autorisations qui seraient nécessaires à d'autres titres.

En application de l'article R. 214-40-3 du code de l'environnement, « sauf cas de force majeure ou de demande justifiée et acceptée de prorogation de délai, la déclaration d'un projet cesse de produire effet lorsque celui-ci n'a pas été mis en service ou réalisé dans le délai fixé par l'arrêté d'autorisation ou, à défaut, dans un délai de trois ans à compter de la date de déclaration. »

Les déclarations de commencement et d'achèvement des travaux (modèles joints) devront être transmises au service en charge de la police de l'eau par mail : ddtm-stga@somme.gouv.fr.

Par ailleurs, à l'achèvement des travaux, les plans de récolement cotés en planimétrie et en altimétrie seront transmis au service chargé de la police de l'eau.

Je vous informe également que, sous une période de trois ans, ces ouvrages feront l'objet d'un contrôle portant sur leur conformité et leur état d'entretien.

Copies de la déclaration, du récépissé et de ce courrier devront être affichés en Mairie où cette opération doit être réalisée pendant une durée minimale d'un mois et à la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Somme Aval pour information. Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Somme durant une période d'au moins six mois.

Monsieur le Maire
Mairie de Ferrieres
Rue de la Libération
80470 FERRIERES



Observatoire des territoires de la Somme
<http://www.somme.gouv.fr/Politiques-publiques/>
Observatoire-des-territoires

Direction départementale des territoires et de la mer de la Somme
35, Rue de la Vallée - 80 000 Amiens
Tél. : 03 64 57 24 00 - Horaires d'ouverture 9H - 12H et 14H - 16H

Cette décision sera susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens, 14, rue Lemerchier - CS 81114 - 80011 Amiens Cedex 01 dans les conditions prévues aux articles L.214.10 et L 514.6 et R514-3-1 du Code de l'Environnement, à compter de la date de sa publication ou de son affichage en mairie, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers dans un délai de quatre mois. Toutefois, si la mise en service de l'installation n'est pas intervenue six mois après la publication ou l'affichage en mairie, ce délai de recours continue à courir jusqu'à l'expiration d'une période de six mois après cette mise en service.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Philippe ROUSSEAU





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA SOMME

**Déclaration
de commencement des travaux**

**à compléter et à retourner
par mail : ddtm-stga@somme.gouv.fr**

ou par courrier : DDTM de la Somme, Service
territorial du grand amiénois, 35 Rue de la
Vallée 80000 Amiens

Objet : dossier de déclaration loi sur l'eau pour la création d'un lotissement de 24 lots libres situé sur la commune de Ferrières

Références du dossier : 80-2019-00103

Nom Prénom / Raison sociale : Mairie de Ferrieres

Adresse : Rue de la Libération 80470 FERRIERES

Je soussigné(e),

Atteste avoir démarré les travaux de l'opération reprise en objet, le __ / __ / __

Fait à :

Signature

Le

✂



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA SOMME

**Déclaration
d'achèvement des travaux**

**à compléter et à retourner
par mail : ddtm-stga@somme.gouv.fr**

ou par courrier : DDTM de la Somme, Service
territorial du grand amiénois, 35 Rue de la
Vallée 80000 Amiens

Objet : dossier de déclaration loi sur l'eau pour la création d'un lotissement de 24 lots libres situé sur la commune de Ferrières

Références du dossier : 80-2019-00103

Nom Prénom / Raison sociale : Mairie de Ferrieres

Adresse : Rue de la Libération 80470 FERRIERES

Je soussigné(e),

Atteste avoir terminé les travaux de l'opération reprise en objet, le __ / __ / __

Fait à :

Signature

Le,

